

## LP Métiers de la GRH : Assistant - PARIS

Assistant RH, un métier d'avenir

### Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou  
contrat de professionalisation

### Durée de la formation

12 mois  
550 heures

### Diplôme délivré par



### ▶ Objectifs

Former des professionnels dans les différents domaines d'activité de la gestion des ressources humaines et acquérir une expérience professionnelle, grâce à une articulation théorie/pratique.

### ▶ Accès au diplôme

Etre titulaire d'un Bac+2 : DUT GEA, DUT GACO, DUT Carrières juridiques, L2 d'Economie et Gestion, L2 AES, L2 Sciences humaines et sociales, L2 Droit, BTS SAM, BTS Gestion de la paie, BTS AG PME-PMI, BTS CG, BTS MCO...

**Dépôt de candidature** : du 14 février au 14 avril

Uniquement sur le site e-candidat

### ▶ Rythme d'alternance

3j en entreprise / 2j en formation (jeudi et vendredi)

**Rentrée** : fin septembre

### ▶ Contacts

**Responsable pédagogique** : Anne JOUAN

**Contact administratif** : Christine DUSSAUT - cdussaut@albertdemun.net Tél. : 01 43 29 63 17

**Contact CFA EVE** : MORNAL Murielle - m.mornal@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 04

### ▶ Lieu(x) de formation

IUT d'Evry - Dept. GEA -  
Lycée ALBERT DE MUN  
4 avenue Vavin  
75006 PARIS



# Programme de la formation

## UE11 - Affectation et dynamisation des RH

---

110h

- Administration du personnel et de la paie
- Recrutement et gestion de carrières
- Performances et politiques de rémunération
- Systèmes d'information en GRH et pilotage social

## UE13 - Outils de communication

---

60h

- Anglais
- Outils bureautiques

## UE21 - Cadre juridique des RH

---

80h

- Droit du travail
- Droit social européen
- Retraite et prévoyance

## UE23 - Projet tutoré

---

60h

- Projet tutoré

## UE12 - Accompagnement et changement organisationnel

---

100h

- Développement des compétences et formation
- Théorie et dynamique des organisations
- Communication et dialogue social
- La fonction RH au service du manager

## UE14 - Outils d'analyse

---

60h

- Techniques quantitatives de gestion
- Méthodologie

## UE22 - Organisation et environnement de l'entreprise

---

80h

- Stratégie et GRH
- Actualités et politiques sociales

## UE24 - Mémoire et soutenance

---

- Mémoire professionnel et soutenance

# Public concerné (CA ou CP)

---

## Pour le contrat d'apprentissage

---

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

---

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## Pour le contrat de professionnalisation

---

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

---

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

**Attention** : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

## Marche à suivre

---

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
  2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
  3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-